

69608

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE
SYSTEME PANAFRICAIN D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE EN REPUBLIQUE
DU SENEGAL
27 MAI - 15 JUIN 1991

Par
Makane Faye
Administrateur des Programmes d'Information pour le Développement, PADIS

Juillet 1991

Addis Abéba - Ethiopie

I Termes de référence de la mission en République du Sénégal

1. La mission fait suite aux requêtes respectives du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre de l'Economie et du Plan du Sénégal, adressées à la CEA/PADIS, pour des missions de consultation au profit du Centre National de Documentation Scientifique et Technique du Sénégal (CNDST) et de l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN).

2. La mission a été réalisée par Makane Faye Administrateur des Programmes du Système Panafricain d'Information pour le Développement (PADIS), respectivement, à l'ISN du 27 mai au 7 juin, et au CNDST du 10 au 15 juin 1991. Elle se situe dans le Sous Programme de la CEA 8.1 Réseau de centres nationaux, sous-régionaux et institutionnels participants.

II Mission à l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN)

3. Objectifs de la mission à l'ISN

Les objectifs de la mission à l'ISN étaient de:

- Mettre en place les outils pour l'organisation des collections documentaires;
- Mettre en oeuvre le logiciel Micro CDS/ISIS pour la création de bordereaux de saisie et la mise en place de bases de données bibliographiques; et
- Choisir les outils terminologiques pour l'indexation des normes et autres documents.

4. Personnel

L'ISN dispose d'un professionnel affecté aux activités documentaires et d'information en la personne de M. Malick Wilane, documentaliste diplômé de l'EBAD. Etant donné que M. Wilane est seul à la documentation, la mission a travaillé exclusivement avec lui pour la réalisation des objectifs ci-dessus cités.

5. Classification du fonds documentaire

Vu que le fonds documentaire de l'ISN est principalement composé de normes et documents normatifs, le classement recommandé doit donner la priorité à ce type de documents tout en tenant compte des besoins des normalisateurs en information scientifique et technique nécessaire pour la confection des normes sénégalaises.

Par conséquent le plan de classification suivant a été recommandé par le consultant, en tenant compte de l'origine des documents, du plan interne de classification des normes dans chaque pays et de la catégorisation des différents sujets et disciplines traités par les normes:

5.1 CLASSEMENT DES NORMES

Il se fait toujours par pays ou par institution (même si les secrétaires de comités techniques préféreraient avoir dans une même armoire toutes les normes concernant leurs domaines d'action). Les normes seront classées en fonction du plan interne de classement adopté par le pays producteur des dites normes. Ce plan de classement apparait toujours sur le catalogue de normes de l'institut de normalisation concerné.

Classement par catégorie ou sujet (ordre alphanumérique)

Si le pays adopte une classification par catégorie ou sujet, les normes de ce pays seront classées dans des boîtes ou à l'intérieur de dossiers suspendus en fonction des catégories ou sujets définis par le pays en question. C'est le cas des normes de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et de l'ISN. Le classement des normes françaises ou des normes ISN se fera dans l'ordre du plan de classement qui a servi de base à la codification des normes puis dans l'ordre numérique croissant des parties de code restantes. Par conséquent, l'élément classificatoire composé d'éléments alphanumériques sera utilisé comme base de ce type de classement. Exemple: La norme NF A 35-610 sera classée sur les rayonnages réservés à l'AFNOR et marqués A dans les boîtes numérotées 35 et occupera la **610^{ème}** place dans la série de boîtes d'archives ou dossiers suspendus appropriés.

Classement par ordre numérique

Si le pays adopte une classification par ordre numérique, comme c'est le cas pour la majorité des instituts de normalisation, le classement des normes s'effectuera dans l'ordre numérique croissant selon l'origine (pays ou institution) dans des boîtes d'archives ou dossiers suspendus. C'est le cas des normes de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et des normes de l'ORAN. Les boîtes de rangement seront numérotés en ordre croissant selon l'institution ou le pays.

5.2 RECHERCHE DE L'INFORMATION NORMATIVE

La recherche de l'information sur les normes se fera sur les catalogues et listes de normes produits par les pays ou instituts d'origine. Par conséquent, il est recommandé de ne pas confectionner à l'ISN des catalogues, fichiers ou bases de données pour les normes étrangères. Les outils de recherche (catalogues, index, bases de données) sont

disponibles et peuvent être acquis par don ou échanges. D'ailleurs dans le cadre du Réseau Africain de Documentation et d'Information sur les normes (ARSO-DISNET), l'échange de base de données est de rigueur à travers le Centre d'Information de l'ORAN (ARSO-DIS) ou directement avec le pays africain concerné. La même approche est valable dans le cadre du Réseau mondial d'Information sur les normes (ISONET).

5.3 CLASSEMENT DES DOCUMENTS NON NORMATIFS

Le plan de classement ci-dessous est recommandé pour le rangement et la codification des documents techniques non normatifs: livres, annuaires, catalogues, répertoires, index, bottins, encyclopédies, rapports, périodiques, etc...

Classement des livres

Le classement suivant, inspiré de celui adopté par l'ORAN est recommandé pour la classification des documents non normatifs dans les centres d'information normative en Afrique:

<u>CODE</u>	<u>INTITULE</u>
001	Sciences fondamentales
002	Agriculture et produits alimentaires
003	Bâtiment et génie civil
004	Mécanique et métallurgie
005	Chimie et génie chimique
006	Electricité et électronique
007	Textiles
008	Transports et communications
009	Environnement et Pollution
010	Météorologie
011	Contrôle de qualité et certification

Le classement ci-dessus n'est pas limitatif et est extensible et modifiable en fonction du fonds documentaire de l'ISN et des besoins futurs de l'institut. Cependant, vu que la priorité de traitement est dévolue aux normes, la création d'un plan de classement plus large entrainerait des classes non utilisées et une perte de temps dans les activités de traitement d'une information non essentielle.

Classement des ouvrages de référence

Les ouvrages de référence incluent les annuaires, catalogues, répertoires, index, bottins, dictionnaires, encyclopédies, etc.. Vu leur faible quantité dans un institut de

normalisation et leur utilisation courante, il est recommandé de les ranger séparément sur des rayonnages appropriés.

Classement des rapports

Les rapports de mission, les rapports et actes de séminaires, d'ateliers et les rapports d'études ou de consultation doivent être rangés séparément dans des boîtes ou à l'intérieur de dossiers suspendus, bien étiquetés.

Classement des périodiques

Les journaux et périodiques doivent être rangés sur des présentoirs de périodiques accessibles aux utilisateurs dès leur entrée dans le centre de documentation de l'ISN. A la fin de leur utilisation courante, les périodiques doivent être rangés, par titre, dans des boîtes d'archives et bien conservés pour une consultation ultérieure.

5.4 RECHERCHE DE L'INFORMATION NON NORMATIVE

Vu qu'il n'existe pas d'outils préconçus pour la recherche de l'information non normative, le documentaliste devra mettre en place des outils sommaires de repérage et de diffusion de cette information (il ne devra pas passer trop de temps à la confection de ces outils). A cet égard, le consultant a commencé la création d'une base de données d'une dizaine de champs pour les documents non normatifs, appelé **LIBAF**. L'accès à cette base se fera en ligne ou par consultation d'un listing qui sera publié régulièrement. Par ailleurs, l'ISN ne mettra pas en place un registre d'inventaire des documents ou un catalogue manuel. La base de données **LIBAF** servira pour l'enregistrement et le catalogage des documents.

6. Utilisation du logiciel Micro CDS/ISIS

Des exercices d'utilisation du **DOS** ont été organisés avec pour objectifs la maîtrise des utilitaires de base du logiciel **CDS/ISIS** qui ne peut fonctionner correctement qu'avec une connaissance appropriée du **DOS** par le documentaliste gestionnaire des bases de données. Ces exercices furent suivis par des sessions d'installation du logiciel **Micro CDS/ISIS** sur ordinateur et dans différents répertoires créés à l'occasion.

Un cours sur **CDS/ISIS** a occupé la majeure partie du temps de consultation. Il était axé sur les éléments suivants:

- Processus de création de bases de données avec **ISISDEF**;
- Saisie et mise à jour des données avec **ISISENT**;
- Modification du format d'affichage;

- Recherche d'informations avec ISISRET;
- Modification des éléments de recherche avec la TSC;
- Inversion des champs pour la recherche avec ISISINV;
- Tri et impression d'un catalogue, d'une bibliographie et d'un répertoire avec ISISPRT;
- Création de bordereaux systèmes avec ISISUTL; et
- Importation et exportation de bases de données avec ISISXCH.

Avec l'appui du consultant, la mise en place des bases de données suivantes a démarré:

- **ISNOR**: Recense les normes et règlements techniques du Sénégal, de l'état de projet à l'homologation. La création de cette base de données s'appuie sur le Guide ARSO-DISNET Volume III pour la définition du contenu des champs. Elle doit recevoir en même temps, sous forme d'échanges, les bases de données des institutions africaines membres du réseau ARSO-DISNET. D'ailleurs, le consultant y a déjà importé une centaine de normes de l'ORAN et de l'Ile Maurice;

- **LIBAF**: Recence et fait l'inventaire de tous les documents non normatifs disponibles au centre de documentation de l'ISN. Il sera complété ultérieurement par des champs sur la gestion des prêts à l'instar de la base de données créée par le consultant à l'Autorité Ethiopienne de Normalisation (ESA), Addis Abéba.

Par ailleurs, le consultant a démarré une base de données sur les personnes physiques, qui enrichie, pourrait jouer le rôle de répertoire d'experts ou membres des commissions techniques de l'ISN.

7. Recommandations pour l'ISN

L'ISN est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le développement économique du Sénégal par la formulation de normes appropriées, par la certification des produits et par le conseil aux entreprises commerciales et industrielles. Cependant, nulle part dans le monde, il n'ya jamais eu normalisation sans activité d'information-documentation bien planifiée et soutenue. Par conséquent, si l'ISN veut réaliser ses objectifs, il lui faudrait renforcer ses capacités d'information-documentation par:

- La formation supplémentaire du documentaliste et le recrutement d'au moins un professionnel supplémentaire de la documentation et d'un aide-documentaliste en plus d'une secrétaire et d'un agent de service;

- l'allocation de salles bien aménagées pour la fonction information;
- l'allocation d'un budget approprié pour les activités documentaires; et
- l'acquisition d'au moins deux micro ordinateurs réservés exclusivement aux activités de traitement, de recherche et de publication de l'information.

II Mission au Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST)

8. Le CNDST organisait un séminaire destiné à informer de manière précise la communauté documentaire nationale de l'état d'avancement et des enjeux de la nouvelle orientation de la politique d'information scientifique et technique pour le développement du Sénégal.

9. Le séminaire a regroupé l'ensemble des grands secteurs de la documentation au Sénégal représentés par des professionnels ayant beaucoup d'années d'expérience. Ont participé également au séminaire, le PADIS/CEA, le CRDI et l'AUPELF.

10. Les thèmes suivants ont été traités:

- le rôle du CNDST dans la politique nationale d'information;
- le réseau national d'information (RNIST): environnement technologique, méthodologie de mise en oeuvre et procédure d'exploitation;
- les réseaux sectoriels: fonctionnement, problèmes, perspectives;
- l'organisation de la formation dans le réseau national; et
- les associations de professionnels et le réseau national.

Après introduction des thèmes par les techniciens appropriés, il y'eut des débats fructueux dans lesquels les délégués ont soulevé une série de problèmes qui ont jusqu'à présent entravé le développement du CNDST, du RNIST et même de la profession documentaire au Sénégal. Les séances plénières ont été suivies de discussion de groupe sur la politique nationale d'information et sur l'architecture du réseau national et les outils de traitement de l'information.

11. Avant la fin du séminaire, les recommandations des groupes de travail ont été discutées en plénière et une synthèse des recommandations faite par le rapporteur général. Les recommandations peuvent être résumées comme suit:

- Renforcement du rôle du CNDST comme coordonnateur du RNIST;
- Renforcement des centres sectoriels d'information;
- Renforcement des Archives Nationales, de la Bibliothèque Nationale et des Bibliothèques Publiques en les dotant de statuts et moyens adéquats;

- Création immédiate du RNIST avec les outils de travail et les moyens appropriés;
- Révision du statut des professionnels de la documentation;
- Plus grande participation de l'Association des professionnels dans l'élaboration des programmes de formation en documentation et à la vie du RNIST.

12. En marge du séminaire deux réunions furent organisées entre le PADIS et le CNDST sur l'assistance technique et matérielle du PADIS dans la réorganisation du CNDST et la mise en place du RNIST. Le CNDST a demandé au PADIS de l'assister dans la formulation d'un descriptif de projet à soumettre au PNUD dans le cadre du cinquième cycle de programmation. En outre, le CNDST demanda au PADIS de lui assurer la formation des membres du réseau à l'utilisation de Micro CDS/ISIS, à lui attribuer des bourses de stage et à organiser des séminaires de sensibilisation des décideurs.

13. Conclusion

Le représentant du PADIS et les représentants du CNDST se sont mis d'accord sur les principaux points de la requête mentionnée au paragraphe 12 ci-dessus. Un descriptif de projet préliminaire sera envoyé au CNDST au plus tard en septembre 1991, pour étude et commentaires; la finalisation du document se fera par une mission du PADIS au Sénégal en octobre 1991. Quant aux autres activités, elles pourraient être exécutées à partir de 1992 dans le cadre de la Quatrième Phase du projet PADIS.